Communiqué de presse

Marseille, le 9 avril 2013

Mon compte, un service en ligne pour les assurés du RSI

Le Régime Social des Indépendants met à la disposition des artisans et commerçants un service en ligne : *Mon compte*. *Celui-ci* offre aux assurés du RSI un bouquet de téléservices qui leur assure gain de temps pour l'activité de leur entreprise et simplification des démarches relatives à leur protection sociale.

Cotisations, retraite, santé : *Mon compte*, pour tout savoir à tout moment

Grâce à *Mon compte*, les artisans et commerçants ressortissants du RSI peuvent désormais accéder à tout moment aux informations relatives à leurs cotisations mais aussi leur retraite et leur santé. *Mon compte* est entièrement sécurisé et donne accès à trois téléservices :

- **mes cotisations** : pour consulter les données de son compte cotisant (historique des cotisations versées, suivi des échéances de paiement), réviser ses revenus et télécharger des attestations (marchés publics ou vigilance) ;
- **mon relevé de carrière** : pour recevoir un relevé individuel de situation électronique instantané et de connaître ses droits acquis pour la retraite ;
- **ma prévention santé** : pour consulter son dossier personnel de prévention et de dépistage.

Mon compte : mode d'emploi

Mon compte est facile à créer :

- se rendre sur le site www.rsi.fr ;
- accepter les conditions générales d'utilisation ;
- renseigner les champs (numéro de Sécurité sociale, nom, prénom et date de naissance ;
- renseigner une adresse courriel valide ;
- cliquer sur le lien de confirmation envoyé par courriel.

Mon compte est consultable instantanément et accessible depuis un téléphone mobile ou une tablette. Pour accompagner les assurés dans leurs démarches en ligne, une foire aux questions sur le site internet www.rsi.fr ainsi qu'un numéro vert (0.811.701.022.) sont mis à leur disposition.

15.973 comptes déjà créés à fin mars 2013 en Provence-Alpes
(meilleur résultat des Caisses RSI depuis le lancement)

Le saviez-vous ?

Un simulateur de cotisations est en accès libre sur le site du RSI www.rsi.fr. Il permet aux futurs artisans et commerçants (hors auto-entrepreneurs) d'obtenir une évaluation du montant de leurs cotisations sociales obligatoires :

- en début d'activité ;
- en début d'activité avec application d'une exonération ACCRE ;
- hors début d'activité (soit à compter de la troisième année d'activité).

Ce calcul s'effectue sur des bases forfaitaires ou sur le montant estimé des revenus selon la date de début d'activité réelle ou prévisionnelle, les éventuelles exonérations (Accre, créateurs salariés) et l'appartenance ou non au régime micro-fiscal.

Nouvelles technologies

Dans les prochains jours, le RSI Provence Alpes va proposer à ses ressortissants un nouveau moyen d'échange via la création d'une application pour smartphone (IPhone et Androïd) qui apportera de nombreux services et une véritable valeur ajoutée pour les utilisateurs.

- L'accès au compte assuré avec accès à tous les services en ligne sera proposé.

À propos de la caisse RSI Provence-Alpes

La Caisse assure une mission de service public en gérant :

- l'assurance maladie obligatoire pour 251.345 ressortissants de la région Provence-Alpes - artisans, industriels et commerçants, actifs et retraités - et leurs ayants droit ;
- les assurances obligatoires retraite de base, retraite complémentaire et invalidité-décès pour les artisans et les industriels et commerçants.

Pour l'ensemble de ses assurés, le RSI développe des actions spécifiques en matière de prévention santé et d'action sanitaire et sociale. Administré par des représentants élus par les assurés, il se compose d'une caisse nationale et de trente caisses régionales.

Contact presse
Laurent LEGROUX : 04.13.59.42.84.

www.rsi.fr/provencealpes